

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2009

I - FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

a) AFFAIRES FINANCIÈRES

01. Modification des abattements sur les bases d'imposition à la taxe d'habitation des habitations principales
02. DSU : Rapport au Conseil Municipal sur les actions 2008
03. Marché pour la fourniture des carburants pour les véhicules de la Ville de Compiègne
04. Prestations de Services Assurances : lancement de la consultation
05. Réforme de véhicule
- 05bis. Reversement d'un prix
- 05ter. Exploitation du bar piscine /patinoire – demande d'exonération de loyer

b) PERSONNEL

06. Augmentation des vacations de « l'Ecrivain Public »
07. Création de postes
08. Renouvellements de contrats

c) AFFAIRES IMMOBILIERES

09. ZAC du Camp de Royallieu: vente de terrain à l'OPAC-Modification du prix
10. ZAC du Camp de Royallieu: vente de terrain à l'Arche Oise
11. ZAC du Camp de Royallieu : vente de terrains à bâtir en vue la construction de maisons individuelles
12. Renouvellement de la concession du tennis pompadour
13. Quartier du Clos des Roses : passage Anatole France – création d'un stationnement résidentiel sécurisé
- 13bis. Lotissement communal Avenue de Landshut – cession du lot n°2

II – TRAVAUX, BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

14. Avenant n° 4 au contrat d'entretien du chauffage des bâtiments communaux

III - VOIRIE ET AMÉNAGEMENT URBAIN

15. ZAC du Camp de Royallieu: travaux de Voirie et de Réseaux Divers et de bordurage Avenue de l'Europe et rue Jean Jacques Bernard - Attribution du Marché
16. Mise en souterrain des réseaux Basse Tension dans le quartier des Sablons : rue de la Justice

IV - AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES ET PETITE ENFANCE

17. Crèche multi-accueil « LE NID » : Avenant au Contrat Enfance Jeunesse

V - ENSEIGNEMENT, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE

18. Revalorisation de taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'exercice 2009

VI - ACTION CULTURELLE ET TOURISTIQUE

19. Convention de mise à disposition, d'un d'agent issu du corps d'Etat des Conservateurs des bibliothèques.

20. Tarifs pour l'occupation des salles municipales 2009/2010

VII - SPORTS ET JEUNESSE

21. Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour le fonctionnement des piscines couvertes

VIII - QUESTIONS DIVERSES

22. Décisions du Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALEModification des
abattements sur les
bases d'imposition à la
taxe d'habitation des
habitations principales

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41

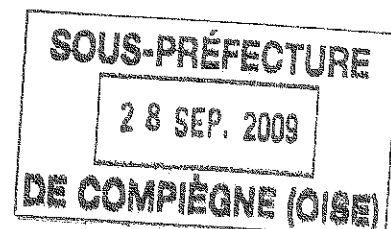
Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Date d'affichage :

Date de transmission :
28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009



01. MODIFICATION DES ABATTEMENTS SUR LES BASES D'IMPOSITION A LA TAXE D'HABITATION DES HABITATIONS PRINCIPALES

*Au nom de la 1^{ère} Commission, Monsieur Eric de VALROGER
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

A l'instar de nombreuses communes du département de l'Oise ou du Conseil Général qui ont supprimé ces dernières années l'abattement général à la base de la Taxe d'Habitation pour l'habitation principale, il vous est donc proposé de supprimer cet abattement de 15 % et d'instaurer un abattement de 10% en faveur des personnes handicapées. En effet, l'article 120 de la loi de finance rectificative pour 2006 codifiée à l'article 1411-2-3bis du Code Général des impôts permet l'institution d'un nouvel abattement facultatif de 10 % calculé sur la valeur locative moyenne des habitations de la commune s'appliquant à l'habitation principale des personnes handicapées et invalides.

Les autres dispositions en matière d'abattement demeurent bien évidemment inchangées.

Rappel des dispositions de l'article 1411 du code général des Impôts (CGI) concernant les taux d'abattement des bases d'imposition à la taxe d'habitation des habitations principales.

Ces taux d'abattement se décomposent en deux parts distinctes :

1° L'abattement pour charges de familles fixé par la loi à hauteur de 10% de la valeur locative moyenne des habitations de la commune pour chacune des deux premières personnes à charge et à 15% pour chacune des suivantes. Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points par le Conseil Municipal.

2° Les autres abattements:

- **L'abattement général à la base** peut être institué au taux de 5, 10 ou 15% de la valeur locative moyenne des habitations de la commune. Cet abattement peut également ne pas être institué ou lorsqu'il existe être modifié ou supprimé par délibération de Conseil municipal.

- **Un abattement spécial à la base en faveur des personnes de condition modeste** égal à 5, 10 ou 15% de la valeur locative moyenne des habitations de la commune. Dans ce cas, le revenu fiscal de référence annuel, modulé par la situation du foyer fiscal ne doit pas excéder certains seuils et l'habitation concernée doit avoir une valeur locative inférieure à 130% de la valeur locative moyenne.

- **Un abattement spécial pour personnes handicapées et invalides** égal à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune. (Nouvelle disposition prévue à l'article 1411 al. 3 bis du CGI). Dans ce cas, les contribuables doivent répondre aux conditions suivantes :
 - 1° être titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L 815-24 du code la sécurité sociale ;
 - 2° être titulaires de l'allocation aux adultes handicapées mentionnée aux articles L821-1 et suivants du code la sécurité sociale ;
 - 3° être atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence ;
 - 4° être titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L241-3 du code de l'action sociale et de la famille ;

5°) cet abattement est également applicable aux contribuables qui ne remplissent pas les conditions pré citées mais qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui satisfont à une au moins des conditions ci dessus.

En application de l'article 1639 A bis du CGI, toute décision portant sur les abattements applicables en matière de taxe d'habitation doit être votée par l'assemblée délibérante avant le 1^{er} octobre de chaque année pour être applicables l'année suivante.

Par délibérations du 20 Juin 1980 et du 27 Juin 1986, ces taux d'abattement ont été appliqués de la manière suivante :

- * Les abattements pour charges de familles :
 - 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge
 - 25 % à compter de la 3^o personne à charge
- * Les autres abattements :
 - Général à la base : 15 %
 - Spécial pour personnes de condition modeste : 15%

Compte tenu des nouvelles dispositions offertes par les textes, il apparaît utile de modifier la politique d'abattements de la Ville de Compiègne au niveau des bases d'imposition à la Taxe d'Habitation des habitations principales.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des Membres présents et représentés,
7 voix contre : Mesdames Rossignol, Dumay, Serret, Goma-Ballou et Messieurs Pysson, Koval et Fumagalli.

ARTICLE UN :

Décide de rapporter partiellement les dispositions des délibérations des 20 juin 1980 et 27 juin 1986 ;

ARTICLE DEUX :

Décide de maintenir les taux pratiqués jusqu'alors sur les abattements pour charges de famille, soit 10% pour chacune des deux premières personnes à charge et 25 % à partir de la troisième personne à charge ;

ARTICLE TROIS :

Décide de maintenir l'abattement spécial pour familles de condition modeste de 15% ;

ARTICLE QUATRE :

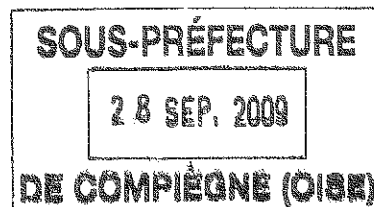
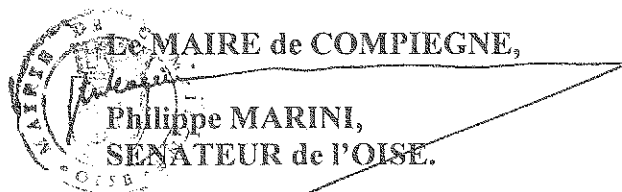
Décide de supprimer l'abattement général à la base antérieurement institué au taux de 15 % ;

ARTICLE CINQ :

Décide d'instituer l'abattement de 10% en faveur des personnes handicapées et invalides, prévu à l'article 1411 II 3 bis du CGI.

Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALEDotation de solidarité
urbaine - actions 2008

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41

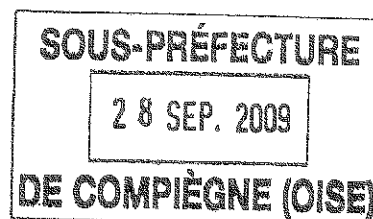
Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Date d'affichage :

Date de transmission :
28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009



**02. DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE
RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL SUR ACTIONS 2008**

*Au nom de la 1^{re} Commission, Monsieur Michel Le CARRERES
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

L'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que chaque année, dans les communes ayant conclu avec l'Etat un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la Politique de la Ville, ou ayant bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine au cours de l'exercice précédent, il est présenté un rapport au Conseil Municipal, sur les actions menées en matière de développement social urbain.

Ce rapport retrace les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés.

En conséquence, le rapport annexé ci-après, retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 2008 en distinguant, d'une part, les actions d'accompagnement et d'animations menées dans les quartiers de la Ville, et d'autre part, les opérations d'équipement destinées à améliorer le cadre de vie de ces quartiers.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Prend acte du rapport sur les actions 2008 menées par la Ville de Compiègne, en matière de développement social urbain

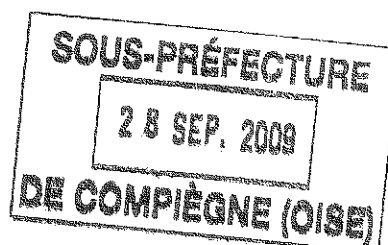
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général.

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe Marini
Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



annexe
D.S.U

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ACTIONS 2008

La Dotation de Solidarité Urbaine, perçue annuellement, permet à la Ville de Compiègne d'engager de nombreuses actions destinées à améliorer considérablement la vie dans les quartiers.

La Dotation 2008, qui s'est élevée à la somme de 1 725 920 € a notamment permis d'engager diverses actions d'accompagnement social mais aussi des aménagements permettant d'améliorer la vie dans les quartiers.

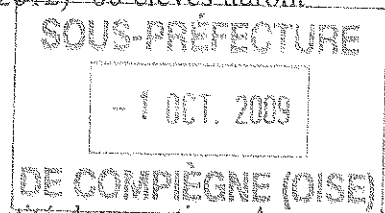
. Une place très importante réservée aux actions d'accompagnement social

Favoriser la réussite éducative et l'accompagnement scolaire :

La Ville de Compiègne a poursuivi en 2008 ses actions d'accompagnement scolaire. 206 enfants ont été accueillis chaque soir durant le temps scolaire pour une aide personnelle aux devoirs durant la première heure et une découverte sportive, culturelle et ludique en deuxième heure. Des animateurs recrutés spécifiquement encadrent les enfants.

Un partenariat a également été mis en place avec les collèges André Malraux et Gaétan Denain afin d'accueillir les élèves exclus du système scolaire. Ces élèves, placés sous la responsabilité d'un éducateur recruté par la ville, ont participé à des petits travaux d'environnement ainsi qu'à l'accomplissement des devoirs donnés par l'Etablissement. Un suivi de ces élèves a été dispensé à l'issue de leur période d'exclusion.

L'opération « coaching scolaire en ZUS » a également été initiée pour la première fois lors de la rentrée scolaire 2008-2009. Ce dispositif a pour objectif de tendre vers une plus grande égalité des chances en permettant à un groupe de collégiens (20 pour la première année) de bénéficier d'un appui pédagogique personnalisé et d'atteindre ainsi une certaine performance au niveau scolaire qui leur permettra par la suite d'accéder à des études supérieures. Grâce à un partenariat avec l'U.T.C, les élèves concernés bénéficient de cours de soutien à raison de 2 séances d'une heure 30 par semaine pendant 4 ans. En effet, le dispositif concerne des élèves de 3^e et sera pérennisé jusqu'à la fin de leurs études secondaires soit jusqu'à juin 2012. A chaque nouvelle rentrée scolaire un groupe de 20 collégiens supplémentaires entrera dans le dispositif. Ainsi à l'issue du dispositif (année scolaire 2011-2012) 80 élèves auront pu bénéficier de ce suivi personnalisé.



Animer les quartiers :

L'objectif général est de renforcer les liens de mixité sociale et d'identité des quartiers. Aux actions traditionnelles comme le Carnaval des enfants, les fêtes de Quartiers, Immeubles en fête et Solidarité pour Noël, se sont ajoutées des actions qui commencent à prendre toute leur place en termes d'animations culturelles, sportives, ludiques et festives.

Il s'agit en particulier :

- des sorties à vélos qui permettent de faire respecter les règles élémentaires de sécurité et de sensibiliser les utilisateurs à la préservation de notre patrimoine environnemental.

- L'association des femmes africaines en partenariat avec le DSQ a participé activement à la fête de la Musique au cours du Festival Femmes d'Afrique, Femmes du Monde.
- L'Action « découvrir l'autre, vivre l'ailleurs » a permis à 18 enfants des quartiers de partir pour une semaine à Guimarães ; Ville du Portugal jumelée avec Compiègne. La priorité a été de sortir les jeunes de leur contexte familial, de leur faire découvrir un environnement différent tout en leur apportant des notions de respect.
- Au fil de l'eau : Pour la deuxième année, la Ville de Compiègne a aménagé un espace en bordure de rivière pour y accueillir la population ne partant pas en vacances. Sable pour les plus petits, ping-pong, beach volley, badminton ont occupé tout ce petit monde sur transats et sous parasols. Ces jeux ont été animés par 4 animateurs.
- Rencontres sportives inter-centres : Les équipes d'animateurs, au travers du sport ont rassemblé les jeunes des quartiers pour des temps forts de tournois.
- Diverses sorties : ont pu être organisées comme celle en baie de Somme pour 40 enfants qui ont pu découvrir le monde des insectes ; de même que la visite du salon de l'Agriculture qui a concerné 200 enfants. Une grande journée, qui a rassemblé 200 enfants et parents des quartiers fut aussi organisée à Berk. Enfin, un groupe de 10 jeunes a pu se rendre à Roland Garros.

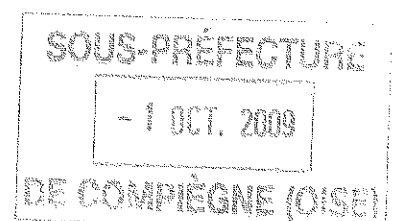
Lutter contre l'insécurité et prévenir la délinquance :

En s'appuyant sur les outils mis en place à savoir le contrat local de sécurité et la cellule de veille, l'objectif général a été de poursuivre les actions en termes de sécurité des biens et des personnes, de prévention de la délinquance, de médiation et d'apprentissage de la citoyenneté.

- Le rôle du travailleur social au commissariat de police : L'importance de cette structure n'est plus à démontrer. L'intervenant, mis à disposition au sein du commissariat de police, participe en effet à une mission de prévention et d'écoute à l'attention des publics en détresse. Au cœur d'un dispositif centré sur la personne, il met en lien la police ou la gendarmerie avec les services sociaux compétents. Il apporte un soutien en temps réel aux victimes quelles qu'elles soient en offrant une écoute approfondie. Depuis 2005, il a pour mission de rédiger les protocoles liés aux violences conjugales et ce à la demande du Parquet de Compiègne. On peut noter une relative stabilité des interventions entre 2007 et 2008. Le nombre de prises en charge 2008 étant de 353 contre 365 en 2007.

- Les actions de médiation et d'apprentissage de la citoyenneté :

Les médiateurs, employés par l'association service Emploi Citoyenneté, ont pour mission d'apaiser les tensions dans les situations conflictuelles et de créer du lien dans les quartiers en favorisant l'interface entre les institutions et les populations. Ils assurent également une permanence nocturne dans les quartiers afin d'améliorer la qualité de la vie urbaine et la tranquillité publique. En 2008, près de 1000 interventions diverses et variées ont été effectuées. Au nombre de 32, les médiateurs interviennent de 16 heures à minuit dans les quartiers du Clos des Roses, de la Victoire, de Royallieu, des Sablons, Bellicart et Pompidou.



Au titre des actions de citoyenneté, « je découvre le métier de pompier » a permis de sensibiliser un groupe de jeunes à la dure réalité du métier de sapeur pompier en leur permettant d'apprendre les règles de vie strictes, les valeurs de courage et de dévouement sans oublier la signature d'une charte de bonne conduite. Ils ont pu également acquérir les gestes qui sauvent. 5 Sessions ont été organisées au cours de l'année 2008.

De même, l'action « au cœur du poumon vert, je découvre le métier de gendarme à cheval et celui du garde-forestier » a permis à 14 adolescents issus des quartiers de découvrir une nouvelle facette du métier de gendarme et de les sensibiliser à la découverte de l'écosystème forestier.

Agir pour l'Emploi :

L'association Service Emploi Citoyenneté via la mise en place de chantiers d'insertion contribue à l'insertion sociale et professionnelle des personnes résidant dans les quartiers CUCS et ZUS en recherche d'emplois. En 2008, le chantier d'insertion de l'Hôpital a employé 12 personnes et celui de l'Ecole d'Etat Major 35.

La charte d'insertion par l'économique signée le 28 juillet 2007 dans le cadre du PRU du Clos des Roses a permis en 2008 le placement de 5 personnes auprès des entreprises oeuvrant sur le quartier en rénovation. Ce dispositif a également permis la création d'un emploi à durée indéterminée.

L'équipe opérationnelle du DSQ :

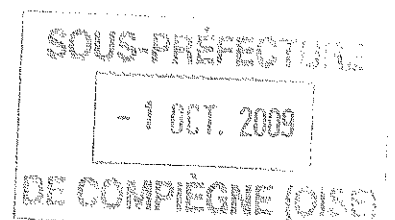
Elle constitue la cheville ouvrière pour la mise en place de toutes ces actions de médiation, de prévention et d'animations au travers des quartiers. Cette cellule initiée par sa position transversale et pluridimensionnelle toutes les actions liées à la Politique de la Ville en général, qu'il s'agisse des actions CUCS, et VVV.

En 2008, l'équipe opérationnelle DSQ a été financée par le budget de la Ville à hauteur de 141 000 €.

. Sans oublier ni négliger les opérations d'Equipement

En 2008, la ville a maintenu son effort visant à privilégier les infrastructures et le cadre de vie. A ce titre, les programmes suivants ont été réalisés :

- La vidéo-surveillance comme outil nécessaire à la sécurité de nos quartiers : Dans la poursuite de son programme initial, les quartiers de la gare et du centre ville ont été dotés de dispositifs de surveillance pour un montant total de 177 857,77 €.
- L'aménagement de la crèche Bellicart avec la réfection complète du bâtiment, l'achat de mobilier et la création d'espaces de jeux pour les enfants pour une dépense de 307 666,25 €.
- La création d'aires de jeux : en particulier au square Bizet et Faure pour une dépense de 64 651,94 €



- La réfection de chaussées et de trottoirs : dans plusieurs quartiers de la ville, parmi lesquels on peut citer la rénovation de l'avenue de Huy pour un montant de 149 342,97 € ainsi que la réfection de la voirie de l'Echarde pour 221 320,82 €.
- Le démarrage de l'Opération du PRU du Clos des Roses : avec le paiement de la mission « OPC » à hauteur de 60 637,20 €.
- Outre les travaux énoncés ci-dessus, d'autres, tout aussi importants, ont été réalisés dans le domaine sportif, culturel et scolaire : Ainsi les menuiseries du groupe scolaire Phileas Lebesgue ont été changées pour un montant de 142 773,50 €, l'aménagement de vestiaires a été réalisé au stade Paul Cosyns pour 97 975,62 € et le ravalement de la façade du Centre de Rencontres de la Victoire a été réalisé pour 59 980,06 €.

En conclusion, le tableau ci-après présenté retrace le financement de chacune des actions précitées ainsi que l'affectation « théorique » de la DSU 2008 pour combler le reste à charge pour la ville.

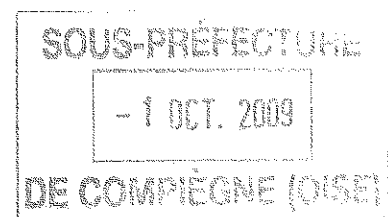
FINANCEMENT DES ACTIONS 2008 PAR LA DSU 2008

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	COÛT GLOBAL	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	RESTE A CHARGE POUR LA VILLE (Affectation théorique de la DSU 2008)
la réussite éducative :			
-l'accompagnement scolaire	67 303,00 €	14 193,00 €	53 110,00 €
-la lutte contre l'échec scolaire			
l'animation des quartiers :	59 286,72 €		59 286,72 €
les actions de prévention et de lutte contre l'insécurité :			
-le travailleur social au commissariat	46 887,30 €	21 814,00 €	25 073,30 €
-la médiation urbaine et sociale (association SES subvention communale 2008)	350 000,00 €		350 000,00 €
-le métier de pompier	9 864,00 €	6 170,00 €	3 694,00 €
-je découvre le métier de gendarme			
Agir pour l'Emploi :			
-les chantiers d'insertion (association SES subvention communale 2008)	110 000,00 €		110 000,00 €
-la charte d'insertion par l'économique			
l'équipe Opérationnelle DSQ :	141 000,00 €	0,00 €	141 000,00 €
Total des actions d'accompagnement social	784 341,02 €	42 177,00 €	742 164,02 €

SOUS-PREFECTURE
- 1 OCT. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

ACTIONS D'EQUIPEMENT	COÛT GLOBAL	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	RESTE A CHARGE POUR LA VILLE (Affectation théorique de la DSU 2008)
-Equipement de vidéo surveillance	177 857,77 €	45 371,50 €	132 486,27 €
-Aménagement Crèche Bellicart	307 666,25 €	165 594,00 €	142 072,25 €
-Création d'aires de Jeux square Bizet et Faure	64 651,94 €		64 651,94 €
-Réfection avenue de Huy	149 342,97 €		149 342,97 €
-Réfection voirie de l' Echarde	221 320,82 €	87 000,00 €	134 320,82 €
-Mission OPC PRU Clos des Roses	60 637,20 €		60 637,20 €
-Menuiseries Ecole Ph.Lebesgue	142 773,50 €		142 773,50 €
-réfection vestiaires stade P.Cosyns	97 975,62 €		97 975,62 €
-travaux de ravalement centre de rencontres de la Victoire	59 980,06 €		59 980,06 €
Total des actions d'Equipement	1 282 206,13 €	297 965,50 €	984 240,63 €
Total des actions 2008	2 066 547,15 €	340 142,50 €	1 726 404,65 €

* Rappel Montant DSU 2008 : 1 725 920 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

Marché pour la
fourniture des
carburants destinés aux
véhicules de la ville de
Compiègne

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Date d'affichage :

Date de transmission :
28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :
29 SEP. 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

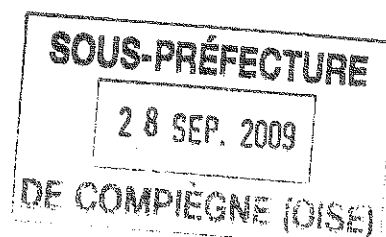
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



03. MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DES CARBURANTS DESTINÉS AUX VEHICULES DE LA VILLE DE COMPIÈGNE

*Au nom de la 1^{ère} Commission, Monsieur Régis De MONTGOLFIER
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

Le marché de carburant destiné aux véhicules de la ville de Compiègne arrive à échéance à la fin de l'année 2009.

Pour continuer à assurer les besoins des Services, il est nécessaire de réorganiser une nouvelle mise en concurrence de fournisseurs spécialisés dans les produits pétroliers.

Le contrat à conclure sera de type « à bons de commande », le service à la pompe représente le bon de commande, et sera régi en fonction des types de carburants à utiliser par des quantités minimum et maximum en litre fixées annuellement. Un rabais sera consenti par le fournisseur pendant les 4 années de durée du marché. La Collectivité ne s'engage contractuellement que sur les minima fixés à l'acte d'engagement.

En plus de la prestation fourniture, le soumissionnaire doit mettre en place, sous forme de carte achat, un système de contrôle de consommation des utilisateurs. Grâce à un badge récapitulatif l'identification du client, le kilométrage du véhicule, le lieu et l'heure de la prise du carburant ainsi que la consommation aux 100 kilomètres, la commune peut suivre l'évolution de son parc de voitures.

Un avis de publicité va paraître au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

Le règlement de la consultation à mettre en place définit deux critères de jugement des offres qui sont le prix et la valeur technique (viabilité et fonctionnalité du système de contrôle – qualité et implantation du ou des points de livraison proposé(s)).

Trois types de carburants sont concernés et les besoins se sont fixés comme suit :

Nature des produits	Litrage minimum à commander	Consommation 2008	Litrage maximum à commander
SUPER SANS PLOMB 95	15 000 litres	25 000 litres	40 000 litres
SUPER SANS PLOMB 98	6 000 litres	12 000 litres	20 000 litres
GAZOLE	100 000 litres	134 000 litres	150 000 litres

Les prix des carburants varient et suivent les cours du pétrole à travers le barème du fournisseur. Le coût estimatif annuel du projet représente 212 000 €/TTC (valeur 01/09).

Vu le rapport de présentation présenté ci-dessus,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des Membres présents et représentés,
1 abstention : Monsieur Eric Verrier

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur Le Maire à formaliser un appel d'offres ouvert ;

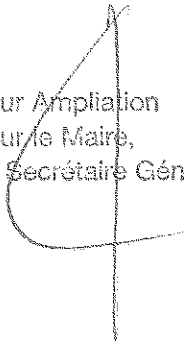
ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché à bons de commande avec l'entreprise qui sera désignée par la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE TROIS :

Les dépenses correspondantes seront financées par le budget fonctionnement, au chapitre 11, article 60622.

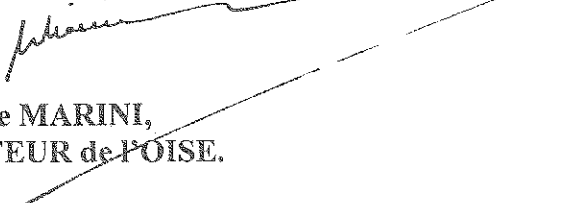
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,



Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Le MAIRE de COMPIÈGNE,



Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.

SOUS-PRÉFECTURE
28 SEP. 2009
DE COMPIÈGNE (OISE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALEPrestations de services
assurances :
Lancement de la
consultation

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

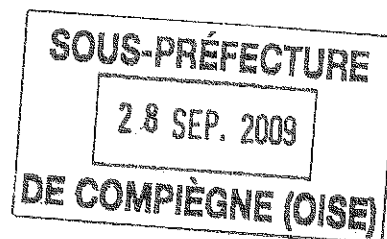
Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41

Nombre de Conseillers
en exercice :
43

Date d'affichage :

Date de transmission :
2 8 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :
2 9 SEP. 2009



04. PRESTATIONS DE SERVICES ASSURANCES : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

*Au nom de la 1^{re} Commission, Monsieur Joël DUPUY-de-MERY
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

En application de la Directive 92/50/CEE du 18/06/1992, il est désormais fait obligation aux Collectivités Publiques, avant la passation de leurs contrats d'assurances, d'organiser une mise en concurrence.

Ces prestations d'assurances sont désormais soumises au Code des Marchés Publics.

Les contrats actuels de la Ville, souscrits pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} Janvier 2005, vont prendre fin au 31 Décembre 2009, et la Ville se doit d'organiser un appel d'offres.

La mise en œuvre de ces opérations (audit, mise en concurrence, analyse des offres) a été confiée à la Société PROTECTAS, Conseil en Assurances, dont les bureaux sont situés 14, Place Georges Pompidou à NOISY LE GRAND.

Les différents risques à couvrir sont répartis selon les lots suivants :

- ✓ LOT N° 1 – RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL
- ✓ LOT N° 2 – DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES
- ✓ LOT N° 3 – RESPONSABILITES ET RISQUES ANNEXES
- ✓ LOT N° 4 – FLOTTE AUTOMOBILES ET RISQUES ANNEXES
- ✓ LOT N° 5 – BRIS DE MACHINE INFORMATIQUE ET AUTRES MATERIELS
- ✓ LOT N° 6 – PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS
- ✓ LOT N° 7 – TOUS RISQUES EXPOSITIONS
- ✓ LOT N° 8 – RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE ET DECENNALE MAITRISE D'ŒUVRE
- ✓ LOT N° 9 – BRIGADE CYNOPHILE

Il a été prévu au Cahier des Charges une durée des contrats de 5 ans, avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle, sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1^{er} Janvier.

Les offres seront évaluées et jugées selon les critères ainsi présentés :

- *La nature et étendue des garanties, qualité des clauses contractuelles,*
- *La tarification,*
- *Les modalités de procédures de gestion des dossiers,*
- *Du pourcentage d'apéritition – placement de la co-assurance.*

Le coût *prévisionnel* annuel des prestations représente 970.000 Euros Hors Taxes.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur Le Maire à mettre en œuvre la procédure d'appel d'offres ;

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les Compagnies d'assurance ou Courtiers retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE TROIS :

Les dépenses afférentes aux contrats à conclure seront imputées, au fur et à mesure des exercices, au Chapitre Article du Budget de Fonctionnement de la Collectivité.

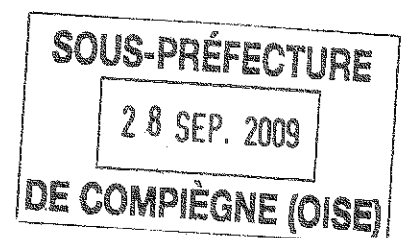
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Philippe MARINI, MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

Réforme de véhicule

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

Date de convocation :
19 septembre 2009

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

41

Nombre de Conseillers
en exercice :

43

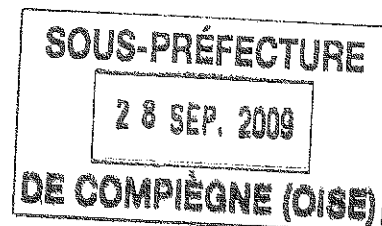
Date d'affichage :

Date de transmission :

28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009



05. RÉFORME DE VEHICULE

*Au nom de la 1^{ère} Commission, Monsieur Joël DUPUY-de-MERY
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de réformer le véhicule suivant :

- une CITROEN ZX, immatriculée 4331 VY 60, mise en circulation en 1991 et affichant 290 000 kilomètres au compteur.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

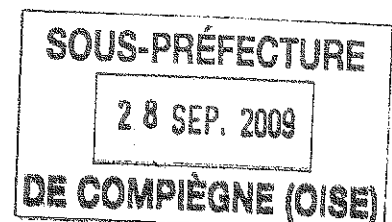
Autorise Monsieur Le Maire à céder pour destruction à un casseur agréé ce véhicule en mauvais état.

Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALE

Reversement d'un prix

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Date de convocation :
19 septembre 2009

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Date d'affichage :
02 juillet 2009

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

41

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT, Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

Nombre de Conseillers
en exercice :

43

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Date d'affichage :

Date de transmission :

28 SEP. 2009

Etaient représentés :

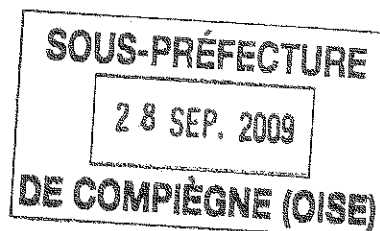
Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



5bis - REVERSEMENT D'UN PRIX

*Au nom de la 1^{ère} Commission, Madame Arielle FRANÇOIS
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

La ville de Guimarães au Portugal, jumelée avec la Ville de Compiègne a organisé le 16 avril 2009 un Parlement Européen des Jeunes auquel ont participé quatre lycéens du Lycée Pierre d'Ailly. Ceux-ci ont été nommés lauréats de ce Parlement pour leur travail sur la Chimie Verte.

Un prix de 1 000 Euros leur a été attribué par la ville de Guimarães qui vient d'adresser un chèque de ce montant à la Ville de Compiègne afin de remettre ce prix aux lauréats.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir, après encaissement de ces fonds, verser un mandat de 250 Euros à chacun des lauréats suivants :

Melle Lily BOUCHEZ, Melle Chloé PEREIRA, Melle Coline COTTE-VERDI,
Mr Bryan De PINHO.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur Le Maire a adresser un mandat de 250 Euros à chacun des lauréats suivants :

Melle Lily BOUCHEZ,
Melle Chloé PEREIRA,
Melle Coline COTTE-VERDI,
Mr Bryan De PINHO.

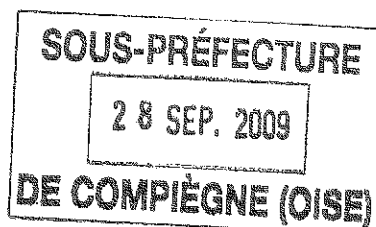
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Philippe MARINI, MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



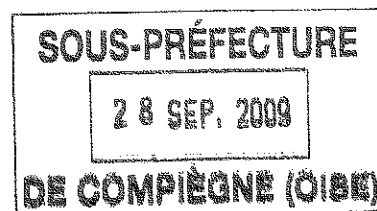
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALEExploitation du bar
piscine patinoire :
Demande d'exonération
loyerDate de convocation :
19 septembre 2009Date d'affichage :
02 juillet 2009Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41Nombre de Conseillers
en exercice :
43Date d'affichage :Date de transmission :
28 SEP. 2009Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.Etaient présents :**Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;**Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.Etaient représentés :Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSONEtaient absents:Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

**5Ter – EXPLOITATION DU BAR PISCINE / PATINOIRE :
DEMANDE D'EXONERATION DE LOYER**

*Au nom de la 1^{re} Commission, Monsieur Le Maire
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

Considérant la fermeture de la piscine de Mercières, du 31 août 2009 au 14 septembre 2009 pour vidange, l'exploitant du bar complexe Piscine patinoire sollicite un examen bienveillant de cette situation exceptionnelle au niveau du loyer du mois de septembre.

Aussi, il vous est demandé d'abandonner la redevance due par Monsieur Farid BERREDJEB exploitant du bar du complexe Piscine Patinoire de Mercières pour le mois de septembre 2009.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Adopte la demande d'exonération du loyer du bar du Complexe Sportif de Mercières pour le mois de septembre 2009.

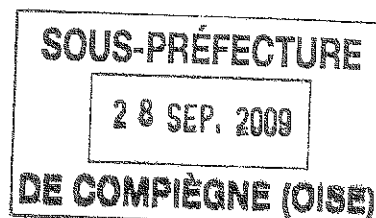
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Philippe MARINI,

SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALEPersonnel :
Augmentation des
vacations de l'écrivain
publicDate de convocation :
19 septembre 2009Date d'affichage :
02 juillet 2009Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

41

Nombre de Conseillers
en exercice :

43

Date d'affichage :Date de transmission :

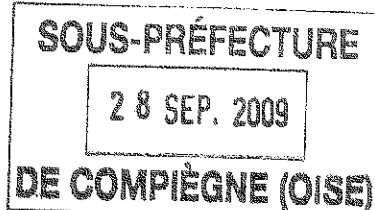
28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.Etaient présents :**Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;**Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.Etaient représentés :Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSONEtaient absents:Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI

06. AUGMENTATION DES VACATIONS DE « L'ECRIVAIN PUBLIC »

*Au nom de la 1^{ère} Commission, Madame Marie-France GIBOUT
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

En 1999, la Ville de Compiègne a mis en place un service faisant appel aux prestations d'un « Ecrivain Public ». Par délibération du 10 octobre 2008, le Conseil Municipal a décidé d'avoir recours à Madame Nella MOCOEUR pour assurer cette mission. Celle-ci effectue des vacations hebdomadaires à raison de 3 heures par semaine moyennant une rémunération brute de 22 Euros bruts de l'heure.

En raison d'une forte demande et d'un réel besoin d'apporter assistance à un grand nombre de personnes pour la rédaction de divers courriers ou formulaires administratifs, il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL d'augmenter les vacations de Madame Nella MOCOEUR, à raison d'une demi journée supplémentaire.

Madame Nella MOCOEUR effectuerait un total de 6 heures de vacations hebdomadaires sur deux demi journées pour assurer la mission qui lui a été confiée. La rémunération horaire reste inchangée.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide d'augmenter les vacations de Madame Nella MOCOEUR « écrivain public », à raison d'une demi-journée supplémentaire à son temps de travail actuel ;

ARTICLE DEUX :

La rémunération horaire reste à 22 € bruts de l'heure ;

ARTICLE TROIS :

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 - article 64131 du budget de l'exercice en cours.

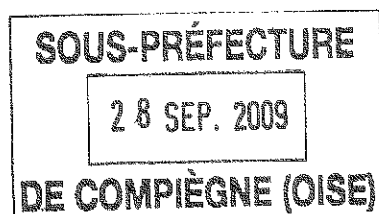
Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Philippe MARINI,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALEPersonnel :
Créations de posteDate de convocation :
19 septembre 2009Date d'affichage :
02 juillet 2009Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

41

Nombre de Conseillers
en exercice :

43

Date d'affichage :Date de transmission :

28 SEP 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;

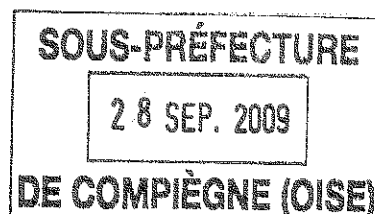
Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSON

Etaient absents:

Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI



07 CRÉATIONS DE POSTES

*Au nom de la 1^{ère} Commission, Monsieur Michel Le CARRERES
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

- a) A la suite du désengagement de l'ABEJ dans la gestion des baux glissants, le CCAS de la ville de Compiègne a repris cette gestion qui permet d'attribuer des logements du parc social à des familles sans logements ou en instance d'expulsion ou en situation d'habitat précaire voire confrontées à des difficultés financières.

Ce dispositif concerne une dizaine de logements dans le parc des bailleurs sociaux et nécessite un accompagnement social. Il vous est par conséquent proposé de créer un emploi contractuel de travailleur social à temps complet, à compter du 15 septembre 2009. Le titulaire de ce poste aura en charge les suivis individuels des ménages (personnes isolées ou familles).

Le titulaire du poste sera rémunéré sur la base de l'indice brut 506/436 majoré, avec la prime de sujétion. Cet agent sera détaché auprès du CCAS.

Il convient de préciser que la rémunération de cet agent sera entièrement prise en charge sur les crédits de la DDASS de l'Oise versés au CCAS qui remboursera la Ville du montant de ce traitement.

- b) Le CCAS envisage l'ouverture d'une Maison Relais Boulevard Gambetta qui sera réalisée par l'OPAC de l'Oise sous forme d'un bail à construction. Afin d'anticiper cette réalisation, la DDASS de l'Oise qui finance les places en Maison Relais a proposé au CCAS afin de réserver d'ores et déjà les crédits de fonctionnement de cette future Maison Relais, de gérer à compter du 15 septembre 2009 dans des logements existants une structure comparable. Des logements proposés par l'OPAC ou par la Ville sont en cours d'aménagement pour accueillir les bénéficiaires de cette Maison Relais.

Il vous est par conséquent demandé pour assurer l'animation de cette Maison Relais, gérée par le CCAS, l'autorisation de recruter un travailleur social à temps complet à titre contractuel, à compter du 15 septembre 2009 sachant que cet emploi sera entièrement pris en charge sur les crédits versés par la DDASS de l'Oise pour la réalisation de ce projet.

Le titulaire du poste sera rémunéré sur la base de l'indice brut 442/389 majoré.

Le titulaire de ce poste sera mis à disposition du CCAS qui remboursera la Ville du montant du traitement de cet agent. Il convient de préciser que cet agent sera détaché auprès du CCAS.

- c) Pour raison médicale, il est nécessaire de reclasser un adjoint d'animation sur un poste administratif. Il vous est par conséquent proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (Indices bruts 297/388) à compter du 1^{er} octobre 2009.

- d) Par délibération du 13 octobre 2000, le CONSEIL MUNICIPAL a décidé de créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique (indices bruts 314/612) aux Beaux Arts, à raison de 4 heures de cours par semaine.

Compte tenu que le titulaire du poste peut justifier de ses qualités de professeur auprès de l'Education Nationale, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer le poste d'assistant d'enseignement artistique et de créer à compter du 1^{er} octobre 2009, un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (indices bruts 433/801).

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de créer un emploi contractuel de travailleur social à temps complet, à compter du 15 septembre 2009. Le titulaire de ce poste aura en charge les suivis individuels des ménages (personnes isolées ou familles) et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 506/436 majoré, avec la prime de sujétion. Cet agent sera détaché auprès du CCAS. La rémunération de cet agent sera entièrement prise en charge sur les crédits de la DDASS de l'Oise versés au CCAS qui remboursera la Ville du montant de ce traitement.

ARTICLE DEUX :

Décide de créer un emploi de travailleur social pour assurer l'animation de la Maison Relais à temps complet et à titre contractuel, à compter du 15 septembre 2009 sachant que cet emploi sera entièrement pris en charge sur les crédits versés par la DDASS de l'Oise pour la réalisation de ce projet. Le titulaire du poste sera rémunéré sur la base de l'indice brut 442/389 majoré et sera mis à disposition du CCAS qui remboursera la Ville du montant du traitement de cet agent. Cet agent sera détaché auprès du CCAS.

ARTICLE TROIS :

Décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (Indices bruts 297/388) à compter du 1^{er} octobre 2009 dans le but d'un reclassement. La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 - article 64111 du budget de l'exercice en cours.

ARTICLE QUATRE :

Décide de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique et de créer à compter du 1^{er} octobre 2009, un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (indices bruts 433/801). La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 - article 64111 du budget de l'exercice en cours.

Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALEPersonnel :
Renouvellements de
postesDate de convocation :
19 septembre 2009Date d'affichage :
02 juillet 2009Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41Nombre de Conseillers
en exercice :
43Date d'affichage :Date de transmission :

28 SEP. 2009

Rendue exécutoire le :

29 SEP. 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :Monsieur **MARINI, Sénateur-Maire ;**

Madame **VIVÉ**, Monsieur **De VALROGER**, Monsieur **LEDAY**,
Monsieur **VERRIER**, Madame **GUYOT**, Monsieur **PAUQUET**,
Madame **OGER-DUGAT**, Monsieur **HANEN**, et Madame **FRANÇOIS**,
Adjoints,

Monsieur **Le CARRERES**, Adjoint Honoraire,

Monsieur **TRINCHEZ**, Monsieur **DUPUY-de-MERY**,
Madame **VEZIER**, Madame **LIENARD**, Madame **LEGROS**,
Madame **GIBOUT**, Monsieur **VELEX**, Monsieur **TELLIER**,
Monsieur **WINNEBROOT**, Monsieur **de MONTGOLFIER**,
Monsieur **CAUX**, Monsieur **BA**, Madame **POUYET-TRUCHOT**,
Madame **RENARD**, Madame **TROUSSELLE**, Madame **AOUN**,
Madame **TAGUCHI**, Monsieur **LEMAISTRE**, Madame **FRISE ;**

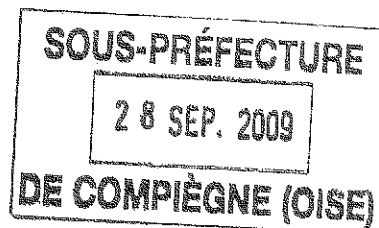
Madame **ROSSIGNOL**, Madame **GOMA-BALLOU**,
Monsieur **PYSSON**, Monsieur **KOVAL**, Monsieur **FUMAGALLI**,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame **Le CHATELIER** par Monsieur **De VALROGER**
Madame **GARREAU** par Monsieur **Michel Le CARRERES**
Monsieur **FOUBERT** par Monsieur **MARINI**
Madame **BRAULT** par Madame **GIBOUT**
Madame **SERRET** par Monsieur **KOVAL**
Madame **DUMAY** par Monsieur **PYSSON**

Etaient absents:

Mademoiselle **BELABED**
Monsieur **BENZADI**



08. RENOUELEMENT DE CONTRATS

*Au nom de la 1^{ère} Commission, Monsieur Joël DUPUY-de-MERY
donne lecture du rapport suivant,
« Mesdames, Messieurs,*

a) CHARGÉE de mission pour la COMMUNICATION et l'ANIMATION dans les BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

Par délibération en date du 15 octobre 2003, un poste de Chargée de mission en communication et animation dans les bibliothèques a été créé pour une durée de trois ans, à compter du 15 octobre 2003.

Par délibération du 06 octobre 2006, le contrat de la bénéficiaire du poste a été renouvelé pour une période de trois ans à compter du 15 octobre 2006.

Le contrat de la titulaire du poste arrive à échéance au 14 octobre 2009.

Conformément à l'article 15 de la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005, l'intéressée peut bénéficier d'un contrat à durée indéterminée, dans la mesure où elle justifie de six années consécutives d'exercice dans la Collectivité.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat, à compter du 15 octobre 2009 et de fixer sa rémunération sur la base de l'indice brut 744/615 majoré, avec attribution, au titre du régime indemnitaire, de l'IFTS d'un Attaché Principal.

b) UN RÉGISSEUR SON et LUMIÈRE à l'ESPACE « Jean LEGENDRE »

Un poste pour un second régisseur son et lumière à l'Espace Jean Legendre a été créé le 1^{er} novembre 2003 et a été renouvelé une première fois et pour une période de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2006.

Le contrat du titulaire du poste arrive à échéance le 31 octobre 2009.

Conformément à l'article 15 de la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005, l'intéressé peut bénéficier d'un contrat à durée indéterminée, dans la mesure où il justifie de six années consécutives d'exercice dans la Collectivité.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat, à compter du 1^{er} novembre 2009 et de fixer sa rémunération sur la base de l'indice brut 438/386 majoré, avec attribution du régime indemnitaire correspondant.

c) EMPLOI CONTRACTUEL RESPONSABLE DE LA PAYE (rectificatif)

Lors du conseil municipal du 25 juin 2009, l'emploi contractuel du responsable de la paye a été renouvelé pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2009. Par ailleurs, sa rémunération qui est fixée selon l'indice brut 337/319 majoré comportait une erreur qu'il convient de rectifier à compter de la date effective de son renouvellement, soit le 1^{er} septembre 2009. Son traitement devait être, en effet, revalorisé de 2%.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Après avis favorable de la Commission des Finances,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de renouveler :

- a) L'emploi de chargée de mission pour la communication et l'animation dans les bibliothèques municipales pour une durée indéterminée à compter du 15 octobre 2009 et de fixer sa rémunération sur la base de l'indice brut 744/615 majoré, avec attribution, au titre du régime indemnitaire, de l'IFTS d'un Attaché Principal. La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 - article 64111 du budget de l'exercice en cours.

- b) L'emploi de régisseur Son et Lumière à l'Espace Jean Legendre à compter du 1^{er} novembre 2009 pour une durée indéterminée et de fixer sa rémunération sur la base de l'indice brut 438/386 majoré, avec attribution du régime indemnitaire correspondant. La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 - article 64111 du budget de l'exercice en cours.

ARTICLE DEUX :

Décide de revaloriser à hauteur de 2% la rémunération du responsable de la paye à compter du 1^{er} septembre 2009. La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 - article 64131 du budget de l'exercice en cours.

Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIÈGNE, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme,



Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009FINANCES ET
ADMINISTRATION
GENERALEAffaires Immobilières :
ZAC du Camp de
Royallieu
Vente d'un terrain à
l'OPACDate de convocation :
19 septembre 2009Date d'affichage :
02 juillet 2009Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
41Nombre de Conseillers
en exercice :
43Date d'affichage :Date de transmission :
28 SEP. 2009Rendue exécutoire le :
29 SEP. 2009L'an Deux Mille neuf, le vendredi 25 septembre, à 20 heures 45,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe
MARINI, SÉNATEUR-MAIRE** de ladite Ville.Etaient présents :**Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;**Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY,
Monsieur VERRIER, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET,
Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS,
Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame VEZIER, Madame LIENARD, Madame LEGROS,
Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER,
Monsieur WINNEBROOT, Monsieur de MONTGOLFIER,
Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame POUYET-TRUCHOT,
Madame RENARD, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN,
Madame TAGUCHI, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE ;Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU,
Monsieur PYSSON, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI,
Conseillers Municipaux.Etaient représentés :Madame Le CHATELIER par Monsieur De VALROGER
Madame GARREAU par Monsieur Michel Le CARRERES
Monsieur FOUBERT par Monsieur MARINI
Madame BRAULT par Madame GIBOUT
Madame SERRET par Monsieur KOVAL
Madame DUMAY par Monsieur PYSSONEtaient absents:Mademoiselle BELABED
Monsieur BENZADI